

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 AVRIL

## M. POUYER-QUERTIER

Nous avons annoncé la mort de M. Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, décédé subitement à Rouen, jeudi matin.

Il était né le 3 septembre 1820 à Estouteville-en-Caux (Seine-Inférieure). Après avoir passé par l'École polytechnique, il se rendit en Angleterre, où il passa trois ans dans les manufactures pour s'initier au détails de la fabrication anglaise.

De retour en France, il prit la direction d'une fabrique de cotonnades à Rouen, et devint un des plus grands manufacturiers de France. Maire de Fleury-sur-Andelle en 1854, il devint successivement membre du conseil général de la Seine-Inférieure, membre et président de la chambre de commerce de Rouen, administrateur de la succursale de la Banque de France, président du comité de secours pour les ouvriers cotonniers.

En 1857, il fut élu député du Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la première circonscription de la Seine-Inférieure, qu'il représenta sans interruption jusqu'en 1869.

Partisan acharné des idées protectionnistes, il se sépara en 1860 de la droite conservatrice, à la suite de la conclusion des traités de commerce avec l'Angleterre ; il combattit vivement au Parlement les privilèges des grands établissements financiers et des grandes Compagnies de chemins de fer ; il réclama l'abaissement des tarifs de transport et la réorganisation de la navigation intérieure.

Aux élections de 1869, M. Pouyer-Quertier échoua contre le candidat de l'opposition démocratique, M. Desseaux ; il profita alors d'une élection partielle à Paris pour poser sa candidature, mais il ne fut pas plus heureux que dans la Seine-Inférieure.

Le 8 février 1871, M. Pouyer-Quertier fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale ; le 25 du même mois, il était nommé ministre des finances. Il seconda M. Jules Favre dans la négociation du traité de paix avec l'Allemagne et se rendit avec lui à Francfort.

A son retour, il émit un emprunt de deux milliards et demi, pour lequel plus de huit milliards furent souscrits. Il présenta ensuite à l'Assemblée nationale une série d'impôts nouveaux sur les allumettes, le sucre, les tabacs, les postes, le papier timbré, l'enregistrement, les alcools, les licences des débits de boissons, les cartes à jouer, les billards, le thé, le café, et réussit ainsi à parer à l'énorme accroissement de dépenses occasionné par la guerre de 1870.

À la suite d'un désaccord avec ses collègues du cabinet, M. Pouyer-Quertier donna, le 5 mars 1872, sa démission de ministre des finances. Il fut alors nommé vice-président du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il reprit à l'Assemblée nationale sa place sur les bancs du centre droit et fit partie de la coalition qui renversa M. Thiers.

Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Seine-Inférieure. En février 1879, il recommença sa campagne contre le libre échange à la Société des agriculteurs de France et des meetings protectionnistes qu'il provoqua eurent lieu dans plusieurs villes de France.

Il refusa à plusieurs reprises le portefeuille des finances qui lui fut de nouveau offert. Ses pouvoirs comme sénateur expiraient en 1882, il fut réélu à cette époque ; mais au renouvellement du 4 janvier 1891, il échoua en même temps que ses collègues de la liste de la droite.

Le 15 mars, il éprouvait un échec dans l'Eure où il s'était présenté en remplacement du général Lecoq, décédé.

M. Pouyer-Quertier, nommé chevalier de la Légion d'honneur sous l'Empire, avait été promu grand-officier, sans passer par les grades intermédiaires, le 19 octobre 1871, à la suite des services qu'il avait rendus comme négociateur de la libération du territoire.

## LE SECOND EMPIRE

ET LES FRANCS-MAÇONS

Certains journaux ont publié, depuis quelques semaines, divers documents émanant des Loges, dans lesquels les FF. se plaisaient à représenter la franc-maçonnerie comme une phalange « d'essence républicaine », comme le bataillon sacré toujours fidèle à la cause républicaine, comme « une vieille garde » chargée de conserver toujours et d'entretenir le feu sacré aux époques de trouble et de détresse.

Pour la franc-maçonnerie officielle, ce qu'il y a de plus sérieux, ce sont les places, les sinécures ; on peut dire d'elle qu'elle est toujours du côté du manche. Seulement, pour elle, il faut que le manche soit à gigot.

Voulez vous savoir comment cette farouche franc-maçonnerie, qui se prétend d'essence si républicaine, accueillait le coup d'État ?

Savourez, dégustez :

« 15 octobre 1852.

» A. L. G. D. G. A. D. L'U. A l'unanimité. Le Grand-Orient de France, au prince L. N. Bonaparte.

» La maçonnerie est une œuvre philanthropique ; elle a pour mission de créer et de propager toute institution qui tend à faire le bien ; elle enseigne les vertus paisibles de la famille, l'amour et la foi en Dieu. Elle interdit à ses adeptes toutes discussions politiques ; mais cette prescription, qui est rigoureusement observée par nous, peut-elle fermer nos cœurs à la reconnaissance, ce sentiment si naturel et si généreux ?

» Jamais, prince, nous n'avons oublié tout ce que nous devons à l'empereur votre oncle, qui nous accorda toujours sa puissante protection et voulut bien nous admettre à lui présenter nos hommages.

» Lors des jours néfastes de 1814 et 1815, on ne nous vit pas manifester d'adhésion au nouveau pouvoir ; tant que vécut le roi Joseph, notre grand maître, d'heureuse mémoire, nous lui conservâmes notre foi.

» Après sa mort nous avons attendu.

» A peine, par votre énergie et votre héroïque courage, grand prince, aviez-vous sauvé la France, que nous nous empressions d'acclamer grand maître de l'ordre l'illustre prince Murat, si digne de suivre vos destinées.

» La vraie lumière maçonnique vous anime, grand prince. Qui pourra jamais oublier les sublimes paroles que vous avez prononcées à Bordeaux ? Pour nous, elles nous inspireront toujours, et nous serons fiers d'être, sous un pareil chef, les soldats de l'humanité.

» Prince, la France vous doit son salut ! ne vous arrêtez pas au milieu d'une aussi belle carrière ; assurez le bonheur de tous, en plaçant la couronne impériale sur votre noble front. Acceptez nos hommages et permettez-nous de vous faire entendre le seul cri que nous ayons dans le cœur : Vive l'empereur !!!

(Moniteur officiel, 15 octobre 1852.)

L'indépendance de caractère et la sincérité des convictions ne sont pas, on le voit, les premières qualités des francs-maçons. Ils célèbrent aujourd'hui la République radicale avec la même ardeur qu'ils mettaient à acclamer l'Empire à son aurore et qu'ils mettraient à se prosterner aux pieds du premier dictateur qui s'emparerait du pouvoir !

## CONGRÈS DES SAVANTS CATHOLIQUES

Le Congrès des savants catholiques a tenu jeudi soir une grande séance plénière à l'hôtel de la Société de Géographie, sous la présidence du Cardinal-Archevêque de Paris.

M<sup>r</sup> Freppel a ouvert la séance en se plaignant de la presse en général et de la presse catholique en particulier, qui s'occupe trop succinctement des travaux du Congrès.

Ensuite M. de Lapparent a fait une longue conférence scientifique sur l'état géologique du globe.

Enfin le cardinal Richard, rappelant les paroles de M<sup>r</sup> Freppel, a supplié tout les catholiques de s'unir dans une œuvre commune et de travailler à la défense de la religion en dehors de toute idée politique. Les hommes peuvent se diviser en politique, dit-il, mais ils ont le devoir de s'unir sur le terrain religieux. Il a parlé aussi des nationalités qui n'existent pas lorsque la défense religieuse le commande. Le cardinal Richard a été très applaudi.

## CONGRÈS DES MINEURS

Le Congrès a clos ses travaux par les trois résolutions suivantes :

Première résolution :  
« Le Congrès nomme à nouveau le comité qui siègeait à Bruxelles en septembre 1890, et lui donne plein pouvoir pour préparer un projet de constitution de Fédération internationale des mineurs et pour envoyer ce projet de constitution aux différentes nationalités pour l'étudier et présenter leurs observations. Cette constitution sera débattue dans un prochain congrès. Le congrès actuel aura le devoir de convoquer le prochain congrès à bref délai. »

Ce projet est approuvé successivement par les Anglais, les Allemands, les Français et les Belges.

## Deuxième résolution :

« Le principe de la grève générale est adopté, mais sous condition ; on va en effet sommer auparavant les divers gouvernements d'avoir à voter la journée de huit heures pour les ouvriers mineurs. »

## Troisième résolution :

« Le projet d'une Fédération internationale est arrêté, mais sera discuté dans une conférence prochaine, à laquelle chaque nation va fournir deux délégués. »

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 5 avril 1891.

Après une semaine de repos suivie de deux jours de chômage officiel, on ne pouvait pas s'attendre à une grande animation. Le 3 0/0 s'est coté 94.95 ; le 4 1/2 0/0 105.60.

La Banque de Paris a conservé toute sa fermeté à 830. On sait que le dividende de l'exercice est fixé à 45 fr.

La Société Générale est restée sans variations à 490. Son assemblée générale a eu lieu le 29 mars dernier et a décidé la distribution d'un dividende de 12.50.

Le Crédit Lyonnais qui a détaché un coupon de 12.50 a été ramené à 775 sur le bruit de dissentiments entre deux administrateurs. Cet incident ne saurait entamer le parfait classement du titre.

La Banque d'Escompte commence à recueillir le fruit de son dernier succès d'émission ; elle a eu des achats nombreux à 535.

On a coté le Crédit Foncier 1,270.  
Le Crédit Mobilier a conservé une tenue très satisfaisante aux environs de 425. Cet établissement, de concert avec la Banque Générale de Madrid, met en vente jusqu'au 12 avril courant 6,000 actions et 6,000 parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue. L'action de 500 fr. au porteur coûte 350 fr. (soit net 300 fr. à verser) et rapporte 20 fr. de dividende. La part vaut 80 fr. et donne 8 fr. de revenu. Il s'agit donc là d'un placement de 8 et 10 0/0 auquel le caractère privilégié de la Banque de Saint-Domingue assure des garanties de premier ordre.

Le Crédit Foncier de Tunisie s'est échangé à 460. Dans sa dernière séance le conseil d'administration a autorisé des prêts importants au taux statutaire de 8 0/0.

Les obligations des Immeubles de France poursuivent leur mouvement de reprise à 405.50.

Le 4 0/0 Ottoman consolidé s'est traité aux environs de 380. Les garanties de ce fonds d'Etat sont très sérieuses et assimilables à celles du 4 0/0 privilégié. C'est dire que les deux valeurs doivent se rapprocher par la hausse du 4 0/0 consolidé.

L'obligation première hypothèque des chemins de fer de Porto-Rico a fait 277.50. De nouvelles dépêches confirment l'excellente impression produite par la mise en exploitation de la ligne de San Juan à Arecibo.

Les obligations Linarès à Almería se sont négociées à 261. Le coupon de 7.50 détaché le 1<sup>er</sup> avril est payable aux guichets du Crédit Mobilier.

Les parts de la Compagnie Paris-Caracas vont être incessamment introduites sur le marché. La Compagnie se charge d'amener directement sur le marché de la Vilette des bœufs du Venezuela en vertu de contrats authentiques et à raison de 1,000 bœufs par mois pour la première année. Défalcation faite de tous frais, le bénéfice réalisé par tête est en moyenne de 85 fr. On voit quel succès est réservé à cette entreprise.

L'action de Saint-Antoine a repris le cours de 55. Une dépêche du Mexique accuse pour la production en mars des résultats très importants.

Les actions des charbonnages hongrois d'U-

rikany continuent à être demandées entre 225 et 230.

Les actions anciennes du Crédit Provincial sont à échanger contre les nouvelles à raison de cinq pour une. Les Parts bénéficiaires voient le marché s'élargir de jour en jour.

Les Chemins Economiques font 424.

## NOUVELLES MILITAIRES

### ESSAI DE MOBILISATION

Un essai de mobilisation de toutes les troupes de la garnison de Nancy a eu lieu vendredi matin avec un plein succès.

A une heure de l'après-midi, le général Hervé a passé la revue générale sur le plateau de Malzeville.

### REVUE DE TROUPES A NICE

Le général Mathelin, commandant en chef le 15<sup>e</sup> corps d'armée, a passé en revue jeudi matin, à 8 h. 1/2, sur la promenade des Anglais, les troupes des garnisons de Nice et de Villefranche.

Les soldats qui étaient en tenue de campagne (les Alpains en tenue alpine) ont été présentés par le général de Vaulgrenant, gouverneur de Nice. Le défilé a été superbe.

Une foule énorme assistait à la revue et a longuement acclamé les différents corps et le nouveau commandant en chef.

Le général Mathelin a reçu à 40 heures, à l'hôtel des Etrangers, les autorités civiles et militaires. Il a visité, les jours suivants, les divers établissements militaires de la place.

### CHANGEMENT DE GARNISON

De Dinan, on annonce que le 12<sup>e</sup> régiment de hussards, en garnison dans cette ville, partira pour Beaune au mois d'octobre prochain. Si cette nouvelle est fondée, le 43<sup>e</sup> hussards serait formé à Dinan à la même époque.

### LE GÉNÉRAL COMTE PAJOL

Le général de division en retraite comte Pajol est mort vendredi matin, à neuf heures, en son domicile de la rue de Grenelle-Saint-Germain, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Entré à Saint-Cyr en 1830, sous-lieutenant en 1832, lieutenant d'état-major en 1835, capitaine en 1837, chef d'escadron en 1846, lieutenant-colonel en 1851, colonel en 1855, général de brigade en 1862, il avait été nommé divisionnaire le 15 septembre 1870 et admis à la retraite par décret du 10 octobre 1878.

Décoré pour action d'éclat en Algérie, le 22 mai 1839, il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 26 mars 1855 et commandeur en 1859.

Il avait fait les campagnes de Crimée et d'Italie comme chef d'état-major de la division de

cavalerie des chasseurs d'Afrique, puis de celle de la garde impériale.

Il a été chargé de plusieurs missions diplomatiques.

Le général était un sculpteur distingué. Il est l'auteur de la statue de son père qui se trouve sur une place de Besançon; de celle de Napoléon I<sup>er</sup> sur le pont de Montreaux; du buste de son beau-père, le général de division de Monthion, à Bourbon, et de quantités d'œuvres appréciées au Salon.

Il a écrit Kléber, Pajol, les Guerres sous Louis XV et a été lauréat de l'Académie française.

Le général Pajol était un des causeurs les plus charmants de notre époque, un ami du duc d'Aumale auprès de qui il passait une partie de l'année à Chantilly. C'était de plus un homme de bien dans toute l'acception du mot.

Il laisse deux enfants: M. le chef de bataillon Pajol, qui sort du corps d'état-major, et M<sup>me</sup> Emmanuel Bocher.

Selon sa volonté, son enterrement aura lieu avec la plus grande simplicité. Aucune lettre ne sera envoyée, et son corps reposera à Nozeroy, dans le Jura, auprès de son illustre père, sous la garde du vieux hussard qu'il a sculpté pour le tombeau de sa famille. (France militaire.)

### LE CHEF D'ESCADRONS DE COURTIYRON

On annonce d'Autun le décès du comte Pasteur de Courtivron, chef d'escadrons de cavalerie en retraite.

Entré à Saint-Cyr en 1842, il était sorti premier de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Il avait quitté le service en 1868, étant chef d'escadrons depuis 1864 au 2<sup>e</sup> lanciers.

### MORT DE M. DE CASTELLANE

Nous apprenons aussi la mort du comte Elzéar de Castellane, ancien officier supérieur de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur, décédé jeudi dernier, à Paris, à l'âge de 68 ans.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

Le candidat sénatorial tout désigné par le parti conservateur de Maine-et-Loire vient d'adresser aux délégués sénatoriaux la circulaire ci-après.

C'est un programme complet des revendications de tous les gens honnêtes et sensés, et il ne peut manquer de recueillir l'assentiment unanime des délégués sénatoriaux appelés à se prononcer, et de la généralité des habitants de Maine-et-Loire.

Le passé de M. Merlet, comme administra-

teur et comme député, est un sûr garant de la sincérité des sentiments exprimés dans cette circulaire qui ne saurait contenir une série de promesses faites par ambition de parvenir aux honneurs. M. Merlet, au Sénat, sera le défenseur de tous les intérêts de la France et de notre département en particulier.

« Martigné-Briand, 3 avril 1891.

» Monsieur le Délégué sénatorial,

» Les sénateurs, les députés, la majeure partie des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement de notre département m'ont fait l'insigne honneur de me désigner à votre choix pour remplacer au Sénat le regretté baron Le Guay.

» Encouragé par ce haut patronage, je viens avec confiance solliciter votre suffrage.

» Mes opinions vous sont connues.

» Fidèle à la politique que j'ai suivie comme préfet, puis comme député, je ne cesserai, si vous me jugez digne de vous représenter, de combattre les mesures et les doctrines révolutionnaires dont l'application conduirait la France aux plus grands désastres.

» Je réclamerai les lois qui restitueront aux pères de famille la liberté d'enseignement, qui protégeront la religion et la liberté de conscience.

» C'est vous dire que je repousserai les iniques projets de loi qui, sous le nom hypocrite de droit d'accroissement, de loi sur les associations, poursuivent la destruction de ces œuvres religieuses si renommées dans les pays lointains où elles portent haut l'influence de la patrie, et que vous voyez, dans nos moindres communes, rendre tant de services, soulager tant de misères.

» Je voterai les tarifs douaniers, protecteurs nécessaires du travail national, de l'agriculture, notamment de la culture du chanvre, et qui assureront en même temps, par des droits équitables, la prospérité du commerce et de l'industrie.

» Comme vous je veux le rétablissement de nos finances si gravement compromises: plus de gaspillages, plus de folles dépenses scolaires, ni de ruineuses entreprises, plus de ces budgets fictifs à l'aide desquels le gouvernement cherche à tromper le pays.

» Enfin j'appelle de tous mes vœux le moment où, sans révolution, par l'expression libre et régulière de sa volonté, la France pourra constituer un gouvernement assez solidement assis pour ramener la concorde entre les citoyens, et trouver en Europe des alliances qui garantissent le maintien de la paix.

» Tel est le programme dont je poursuivrai énergiquement la réalisation, si vous me confiez le mandat de sénateur.

» Quant aux intérêts particuliers de notre cher département, ils ont toujours été l'objet de ma sollicitude; en toutes circonstances vous

me trouverez prêt à les servir avec le plus grand zèle.

» Votre dévoué concitoyen,

» J. MERLET,

» Ancien préfet de Maine-et-Loire, ancien député. »

## AVIS

A compter du 1<sup>er</sup> MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

## État civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 6 avril. — Gabrielle Colombel, carrefour Dacier.

### MARIAGES

Le 4 avril. — Ernest-Alexis Fèvre, nacrier, a épousé Marie Tessier, couturière, tous deux de Saumur; — Alexandre Breton, tonnelier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Célestine-Louise Triplet, sans profession, de Saumur; — Henri Joyaux, tailleur de pierres, de Saint-Maixent, a épousé Marie-Marceline Page, couturière, de Saumur.

Le 6. — Louis-Henri Violeau, cavalier de manège, a épousé Alexandrine Tessereau, domestique, tous deux de Saumur.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Charles Broisier, charron, et Marguerite-Florentine Blain, lingère, tous deux de Saumur.

Pierre Siébert, employé de commerce, de Paris, et Eugénie Gasnié, couturière, de Saumur.

### DÉCÈS

Le 4 avril. — Agathe Chaverlange, épouse de Paul Ballier, 49 ans, rue du Champ-de-Foire.

Le 5. — Etienne Hiron, tailleur de pierres, 69 ans, au Petit-Puy; — Victor Hervo, 7 ans, à l'Hospice.

Le tirage de la Loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu jeudi prochain 9 avril, à deux heures du soir, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les membres du bureau seront reconnaissants de l'envoi des lots qu'on voudra bien leur faire.

Les lots principaux sont exposés chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Tournées F. Achard. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi prochain 9 avril qu'aura lieu la représentation de *Madame Mongodin*.

Nous sommes certain que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard.

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Après la sortie de Léon Renard, Jules Queyrat se mit à lire les interrogatoires qu'il avait déjà fait subir à Marchand et sa femme. Il s'arrêta spécialement aux renseignements qu'ils contenaient, touchant les rapports qui avaient existé entre l'écrivain et René Bernard. Là, en effet, les réponses du mari et de la femme se montraient en contradiction; contradiction légère, il est vrai, jusqu'à présent, mais qui pouvaient s'agrandir et devenir un trou par lequel la lumière pénétrerait tout entière. Le romancier avait dit, en substance, ceci: « Je connaissais Bernard simplement comme voisin. Nous nous croisions dans l'escalier et nous nous saluions. Nos relations se bornaient à ces marques de politesse. Nous ne nous adressions jamais la parole. Je connais son appartement pour l'avoir visité, alors qu'il était à louer, avant de me décider à prendre celui que j'occupe en ce moment. Je savais qu'une petite fortune le rendait indépendant; qu'il

était sur le point de se marier: je l'avais appris par la lettre d'invitation qu'il avait envoyée à tous les locataires de la maison. Je l'ai rencontré cinq ou six jours avant le crime. Il ne m'a pas parlé. »

La jeune femme, elle, avait dit: « Des rapports de bon voisinage existaient entre les deux hommes. Mon mari est allé une ou deux fois chez M. Bernard, douze ou treize jours avant l'assassinat. J'ignore le motif de cette visite et la conversation qui l'a remplie. En apprenant sa mort, il a répété qu'il avait un cœur noble, un esprit droit, une conscience délicate. Mon mari ne parle pas à la légère; s'il a porté ce jugement sur M. Bernard, c'est qu'évidemment il connaît les faits sur lesquels il base son appréciation. »

Queyrat raisonnait ainsi:

— La contradiction se montre en ces deux points:

*Primo*: Marchand a été chez Bernard, et ne l'a pas dit.

*Secundo*: Il est présumable qu'il connaît des faits intimes de l'existence de Bernard, faits qui motivent l'estime qu'il témoignait lui porter. Il m'a également caché sa connaissance de ces faits.

Eclaircissons tout d'abord ces deux points!

En ce moment la porte s'ouvrit et Marchand purut entre deux gardes municipaux. L'un d'eux resta dans le couloir, l'autre entra avec le prisonnier, ferma soigneusement la porte derrière lui, posa une chaise tout contre, s'assit dessus et croisa les bras. Ce système de fermeture est très simple et très sûr. Dans ces conditions, il est impossible au prisonnier de s'échapper; car, pour y parvenir, il lui faudrait culbuter ce garde, puis celui du corridor, puis tous ceux qui accourraient aux bruits de la lutte et aux appels de leurs camarades; or ces soldats d'élite sont généralement de solides gaillards.

Queyrat ne laissa pas à Marchand le temps de se reconnaître. Il fit semblant d'être plus instruit qu'il ne l'était en réalité, et dit d'un ton, en apparence indifférent:

— Dans notre dernière entrevue, vous m'avez parlé de la conversation qui s'était tenue entre Bernard et vous, lors de la visite que vous lui fîtes douze ou treize jours avant sa mort, c'est-à-dire le 2 ou le 3 septembre. Racontez-moi à nouveau les paroles qui ont été échangées entre vous.

Ce que le rusé vieillard avait prévu, arriva.

Gustave ne se souvint plus s'il avait ou n'avait pas parlé de cette visite. Il crut, au ton affirmatif du juge d'instruction, qu'il l'avait avouée, et répondit:

— Je ne puis pas répéter les paroles qui ont été prononcées dans cette entrevue. J'ai juré à René Bernard de me taire. Lui seul pourrait me délier de mon serment. Malheureusement pour moi, il est mort!

Le magistrat, ravi de la réussite de son stratagème, plaida le faux pour savoir le vrai.

— Bah! répliqua-t-il. Ce que vous avez dit à votre femme, vous pouvez bien me le répéter.

— Céline vous a...! s'exclama Gustave, qui pâlit.

— Evidemment!... riposta Queyrat du ton de la plus profonde conviction; et, continuant le même jeu, il ajouta:

— On ne doit rien cacher à la justice... surtout quand on a intérêt à parler. Madame Marchand l'a compris.

— Que vous a-t-elle dit? demanda le romancier avec impétuosité.

— Mais... tout ce qu'elle savait.

— Elle m'avait pourtant promis le silence! peensa Gustave.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU THÉÂTRE

Enfin! Le Directeur du Théâtre d'Angers pour la saison prochaine est trouvé. L'Administration municipale a traité avec M. David, de Saint-Etienne. Le nouveau directeur a été chef d'orchestre du théâtre du chef-lieu du département de la Loire et ensuite chargé par la ville de Saint-Etienne de l'organisation de son Conservatoire de musique.

AIRS VARIÉS

M. Lepage, ténor léger, naguère refusé au théâtre d'Angers, obtient à Brest les succès les plus éclatants.

M. Dutrey, 1<sup>er</sup> ténor, comblé d'éloges et d'applaudissements à Angers, notamment pour le rôle de *Lohengrin*, n'est accepté que très poliment et à peine toléré par les professionnels critiques de Tours.

On ne saurait contenter tout le monde!

UNE EXPOSITION A SAINT-BRIEUC

Une Exposition industrielle, horticoles et maraîchère aura lieu au mois de juin 1891, à Saint-Brieuc.

La date du dernier délai pour se faire inscrire est fixée au 20 avril.

Aucun loyer ne sera à payer pour l'occupation des emplacements, mais les frais d'installation seront nécessairement à la charge des exposants.

Il faut aujourd'hui plus que jamais faire connaître les ressources du pays, notamment de notre arrondissement; c'est le meilleur moyen de lui procurer des débouchés sérieux.

Tous les renseignements dont nos lecteurs pourront avoir besoin leurs seront donnés par M. Achille Girard, 13, rue d'Alsace, Saumur.

LA COURSE D'ANGERS A TOURS RÉTABLIE

Dans sa dernière assemblée générale, le Vélo-Club d'Angers a décidé que cette fameuse course serait rétablie.

La distance d'Angers à Tours (aller et retour) est de 240 kilomètres.

Cette épreuve est fixée, en principe, au mois de septembre prochain, c'est-à-dire à l'époque où les coureurs et les recordmen de fond ou simple routiers sont à l'apogée de leur forme.

Tous les détails de cette course seront réglés par le Vélo-Club angevin et la date précise en sera fixée ultérieurement en assemblée générale.

Quant aux récompenses, on parle d'un premier prix de 1,000 francs, de plusieurs autres importants et d'une profusion de médailles. Toutefois, rien n'est encore définitif à cet égard.

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Enfin, tout ce qu'elle savait... c'était quelque chose... mais ce n'était pas grand-chose! Elle s'est laissée prendre aux pièges de ce malin petit vieux.

Un éclair lui traversa l'esprit:

— Elle s'est laissée prendre aux pièges de ce malin petit vieux! réfléchit-il. Mais, moi-même, est-ce que je ne tombe pas dans ses pièges? Est-ce que je ne viens pas de lui fournir inconsciemment une indication? Cette entrevue avec Bernard... je ne lui en avais pas ouvert la bouche dans mon dernier interrogatoire... Non, je ne me souviens pas d'en avoir parlé... Ah! coquin, tu m'as pris en traître!... Obéissant à une inspiration subite, il ajouta:

— Ma femme n'a rien pu dire à ce propos, j'en suis certain... Vous prêchez le faux pour apprendre le vrai. Céline sait que j'ai rendu visite à mon voisin, — je ne vous en avais pas parlé, le jugeant inutile, — mais je vous défie de mettre sous mes yeux, dans le compte rendu de l'interrogatoire que vous avez fait subir à ma femme, la reproduction de ma conversation avec René Bernard.

Queyrat se taisait, il se promenait de long en large, la tête baissée, réfléchissant. Mar-

LA GRÈVE DE TRÉLAZÉ

Samedi matin, dès la première heure, les cinq carrières de la commission, les Grands-Carreux, les Petits-Carreux, L'Hermitage, Monthibert, les Fresnaies, ont été occupés militairement par un bataillon du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ce déploiement de forces avait pour but unique d'assurer la liberté du travail, en protégeant les ouvriers qui voudraient reprendre le travail contre les grévistes.

La plupart des ouvriers *d'en bas* ont repris le travail samedi matin.

Un huitième seulement des *fendeurs* s'est présenté aux ateliers.

Quant aux *compteurs*, aucun n'a travaillé.

A signaler un incident qui s'est produit à Saint-Lezin, dans la matinée.

Il paraît que deux charrettes, chargées d'ardoises, ont été arrêtées par les grévistes. Les chevaux auraient été dételés et l'un des véhicules renversés.

Les auteurs du fait n'ont pu être découverts.

Le reste de la journée s'est passé dans le plus grand calme.

Au dernier moment nous apprenons que, samedi soir, les ouvriers de la scierie mécanique des ardoisières se sont, eux aussi, mis en grève.

(Petit Patriote.)

LES PRÉDICTIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE L'ABBÉ FORTIN ET SON MAGNÉTOMÈTRE

On sait que M. l'abbé Fortin curé de Châlette, pronostique le temps qu'il fera.

Sans prétendre affirmer que M. l'abbé Fortin annonce le beau temps ou le mauvais avec une certitude absolument mathématique, nous croyons intéressant de définir son système de météorologie, en attendant que l'Académie des Sciences l'ait vérifié par les soins savants de M. Mascart.

Les prédictions météorologiques de M. l'abbé Fortin ont pour loi le mouvement qu'il observe dans les taches du soleil, la plus ou moins grande étendue de ces taches exerçant une influence sur l'échauffement de notre atmosphère et, à son tour, cet échauffement irrégulier devenant la cause des changements de direction du vent.

Les taches du soleil résultent de mouvements tourbillonnaires violents qui précipitent la matière solaire superficielle vers le centre de l'astre et creusent une espèce de cône irrégulier ouvert à la surface et se terminent en pointe au fur et à mesure de son rapprochement du centre solaire. Puisque, selon M. Fortin, ce sont ces tourbillons qui influencent l'atmosphère terrestre, si on pouvait, sans l'aide de télescopes et de lunettes astronomiques, se rendre compte des variations des taches du

soleil, peut-être parviendrait-on à poser une base d'observations atmosphériques.

C'est pour noter ces variations que M. l'abbé Fortin a inventé un petit appareil qu'il appelle *magnétomètre* et qu'il a présenté à l'Académie des Sciences.

Cet instrument se compose essentiellement d'un condenseur électrique, formé de deux feuilles d'étain qui servent de cadre à une petite aiguille en cuivre, d'une mobilité extrême, suspendue par un fil de cocon de soie au-dessus d'une bobine en verre sur laquelle s'enroule un fil de fer très fin et très long. Cet ensemble est posé sur un support de verre et contenu dans une cage également en verre. Un cadran disposé au-dessous de l'aiguille porte les divisions du cercle.

Cet appareil révèle le plus ou moins grand degré de magnétisme de l'air, magnétisme dépendant (toujours d'après l'inventeur) de l'aptitude variable des taches solaires. Les grandes taches, résultat de tempêtes ou plutôt d'éruptions dans le soleil, déterminent sur l'enveloppe gazeuse de notre atmosphère des refroidissements et des perturbations que marquent les mouvements plus ou moins lents ou saccadés de l'aiguille du magnétomètre.

Par ses oscillations très petites de chaque jour, l'aiguille nous annonce les envois inégaux de chaleur et de lumière.

Par ses grandes oscillations unies, continues, l'aiguille annonce les brouillards.

Par ses grandes oscillations saccadées, l'aiguille nous annonce des tempêtes.

Ces prévisions s'indiquent de la manière suivante: Une déviation de six degrés par jour indique un beau temps, calme. Si elle varie de 15 à 20 degrés, c'est l'indice du changement de temps, de pluie ou de vent; si les oscillations sont continues et embrassent une étendue de cercle de 20 à 25 degrés, ce sont de grandes pluies; si elles sont saccadées, c'est signe d'orage; de 30 degrés et saccadées, l'ouragan est à craindre. Mais quand le magnétomètre fait une chute unique de 50 à 90 degrés, c'est un brouillard qu'il faut attendre. Des oscillations agitées et conduisant à des mouvements de 90 degrés permettent de prévoir des ouragans, des cyclones ou tremblements de terre.

L'appel ferait prévoir le changement de temps cinq ou six jours à l'avance.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 5 Avril 1891.

Versements de 133 déposants (27 nouveaux), 53,396 fr. 10.

Remboursements, 36,530 fr. 09.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

chand reprit d'un ton railleur, pour le pousser à bout:

— Voilà une belle occasion pour vous de me confondre! Profitez-en! L'autre jour vous me rappeliez à la déférence que je devais, moi prisonnier, à vous magistrat; permettez-moi maintenant de réclamer à mon tour quelques égards. Vous cherchez à me faire trahir mon serment! Est-ce digne d'un galant homme?

Queyrat redressa la tête et toisa Marchand d'un tel regard, que celui-ci ajouta:

— Je comprends votre pensée, monsieur. Votre devoir comme juge d'instruction diffère de vos devoirs d'homme. Il consiste en ce moment à m'arracher le plus de révélation possible. Mais je sais aussi qu'un prisonnier jouit de grandes immunités. On ne peut pas toucher à sa peau. Monsieur de Paris, seul, a le droit de lui couper la tête. Or, moi je ne crains pas le bourreau!

— Vous ne le craignez pas! s'écria Queyrat changeant soudain de tactique, et jouant l'émotion. Vous aviez tout à l'heure que la mort de Bernard était un malheur pour vous, parce qu'il ne pouvait plus vous délier de votre serment. Ne comprenez-vous donc pas que, si je réclame vos confidences, c'est parce que je

veux vous sauver?... Je suis intimement persuadé de votre innocence; je travaillerais avec bonheur à vous mettre hors du mauvais pas dans lequel les circonstances, peut-être aussi des imprudences de votre part, vous ont jeté; mais, au moins, fournissez-moi les moyens de vous tirer de là... Je ne peux pourtant pas vous sauver malgré vous.

Pendant que Queyrat parlait, le romancier se rappelait un vers de Virgile qu'il avait traduit autrefois en classe:

*Timeo Danaos et dona ferentes.*

Il l'appliquait à sa situation, en le convertissant librement en ce vers français:

Je crains le magistrat qui me fait des caresses!

Il se tenait donc sur ses gardes.

Le juge continuait son raisonnement:

— Ne vous laissez pas arrêter par de vains scrupules. Supposez que vous possédez la permission de parler! Si René Bernard vivait, s'il savait le péril dans lequel vous vous trouvez, croyez-vous qu'il refuserait de vous relever de votre serment? Evidemment, non. Vous êtes-vous engagé à vous faire décapiter, plutôt que de parler? Non, certes, vous n'avez pas eu cette intention en engageant votre parole!... Allons, complétez les renseignements que m'a

Théâtre de Saumur  
TOURNÉES F. ACHARD  
JEUDI 9 AVRIL 1891  
Madame Mongodin

Comédie en 3 actes, de F. Blum et R. Toché.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4

NOUVELLES A LA MAIN

Au dessert:

Chose est entrain d'inculquer de bons principes à son fils.

— Vois-tu, mon enfant, il ne faut jamais remettre au lendemain ce que tu peux faire aujourd'hui.

— En ce cas, papa, répond le moutard, passe-moi le reste du gâteau, que je le finisse.

Bob voyage avec ses parents.

A Montélimart, on a acheté du nougat; à Agen, des prunes; à Périgueux, des truffes. En rentrant à Paris, par l'express du soir, on passe à Mantes.

— Est-ce qu'on n'achète rien ici, maman?

— A Mantes, que veux-tu acheter?

— Des pastilles!

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du SIROP DE FOLLET qui triomphe de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger: le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de SIROP DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 fr. dans toutes les pharmacies.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI et DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

donnés votre femme.

— Je m'en tiens à ce que j'ai dit, prononça lentement le romancier.

— Votre femme a demandé si elle pourrait vous visiter à Mazas, continua le juge d'instruction. Je dus lui répondre que non, que vous étiez au secret.

Il dépend pourtant de vous de la voir.

— Comment cela?

— Avouez, et vous cesserez d'être au secret.

— Autrement dit, répliqua Marchand: condamnez-vous, vous-même, à la mort, pour recevoir la visite de votre femme, avant celle du bourreau.

(A suivre.)



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

(Rue de Provence, 36, PARIS.)

J. SIMON (Rue de Beau, 41, LYON.)

Études de M<sup>e</sup> JAUBERT, commis-saire-priseur, et de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur.

**Vente de Meubles**  
Aux enchères publiques  
PAR SUITE D'ABSENCE

Le Mercredi 8 Avril 1891, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 13, autrefois occupée par les époux DELABARRE,

Il sera vendu :  
Armoire, buffets, bois de lits, secrétaire, commode, tables, chaises, fauteuil, table de toilette, glace, pendule, rideaux, machine à coudre, articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, montres en or et en argent, chaînes, bagues ;  
Vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle, cheminée en fonte, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Nota. — Le fonds de commerce, les outils et les marchandises pourront être vendus à l'amiable.

Au comptant, plus 40 0/0.

S'adresser, pour les renseignements, à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin 1891

**UNE MAISON**  
Avec Remise, Écurie et Jardin

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A Louer de suite**  
**LA PROPRIÉTÉ MICHAUX**

Située à Dampierre  
Comprend : JOLIE MAISON avec JARDIN et servitudes.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A Louer présentement**

**MAISON**

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN

**UNE MAISON**

Occupée par M. Le Blaye

S'adresser à M<sup>lle</sup> JAGOT, rue d'Orléans, 76. (178)

UNE JEUNE FILLE, sachant bien coudre, demande une place de **FEMME DE CHAMBRE**.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GIRARD, chez M<sup>me</sup> SATABIN, rue du Petit-Pré, à Saumur.

**AVIS**

**CABINET D'AFFAIRES**

Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de : Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

**ENTREPOT**

**CIDRE de Bretagne**

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE  
une **BONNE DOMESTIQUE**.

S'adresser au bureau du journal.

**Imprimerie à Vendre**

EN PLEINE PROSPÉRITÉ

Dans une ville très commerçante du Midi, sur les bords du Rhône. — Bonne clientèle, valeur du matériel sur facture: 14,000 francs; journal d'annonces judiciaires, doyen de l'arrondissement, donnant de beaux bénéfices. — Chiffre d'affaires (pouvant facilement se doubler): 10,000 fr. Bénéfices: 5,000 fr.

L'imprimerie, sans le journal qu'on s'obligerait à faire imprimer à l'acquéreur: 14,000 fr. L'imprimerie et le journal: 18,000 fr.

Matériel presque neuf. — Écrire aux initiales T. C., à l'Agence Havas, 8, pl. de la Bourse, Paris.

**A VENDRE**

CHEVAL ALEZAN

SE MONTE ET S'ATTELLE

S'adresser au bureau du journal.

**Épicerie Parisienne**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**ARTICLES DE PAQUES**

Oeufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

**ARTICLES DU 1<sup>er</sup> AVRIL**

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VIENT DE PARAÎTRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**La Crise Notariale**

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix: 3 francs 50.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

**La Lettre et la Copie**

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix: **UN FRANC**

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLÉ, Pianos-Musique, Saumur

**CRÉDIT A TOUT LE MONDE**

PAR LA MAISON

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

**Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix**

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de 15 fr. contre un versement de	4 fr. et 4 fr.		
4 — 20 — — — — —	2 » 1 »	} Par semaine	
4 — 30 — — — — —	3 » 1 »		
4 — 40 — — — — —	4 » 1 50	} jusqu'à	
4 — 50 — — — — —	4 50 1 50		
4 — 60 — — — — —	4 50 2 »	} Parfait paiement	
4 — 80 — — — — —	20 » 2 50		
4 — 100 — — — — —	25 » 3 »		
4 — 120 — — — — —	30 » 3 50		
4 — 140 — — — — —	35 » 4 »		
4 — 160 — — — — —	40 » 4 50		
4 — 180 — — — — —	45 » 5 50		
4 — 200 — — — — —	50 » 6 »		

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,  
A<sup>d</sup> COLLAS.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

**PRIX MODÉRÉS**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

